



# AUTOPARTAGE, L'OFFRE S'ÉLARGIT

**C'est une alternative à la possession d'une voiture et une offre complémentaire des transports en commun, de la marche et du vélo. L'autopartage, c'est-à-dire la location d'une voiture en libre-service, est possible dans le cœur de la métropole nantaise grâce aux opérateurs Marguerite et Citiz. Tous deux viennent d'étendre leur réseau.**

**1**

## C'EST QUOI ?

Le service d'autopartage est présent dans la métropole nantaise depuis 2008 et l'arrivée d'un premier opérateur, marguerite. Citiz l'a rejoint depuis, et les deux sociétés ont étendu leur réseau au cours de l'été 2021. Le principe : l'utilisateur dispose d'une voiture qu'il loue uniquement pour la durée de son besoin ; le reste du temps, le véhicule peut être emprunté par d'autres. Finis les problèmes

de stationnement, les frais d'assurance ou d'entretien ! Pratique pour le conducteur, l'autopartage a aussi un impact positif sur la ville et le cadre de vie. Un véhicule partagé peut remplacer jusqu'à 6 à 8 véhicules de particuliers. En 2018, le groupe Sepamat, propriétaire de marguerite, relevait que près de 70 % des utilisateurs de son service avaient abandonné leur véhicule personnel.

**2**

## POUR QUI ?

Toute personne disposant d'un permis de conduire de plus d'un an peut souscrire à un service d'autopartage. Dans les faits, « l'offre intéresse plutôt les habitants qui vivent dans les zones très urbanisées – centre de Nantes et première couronne. S'ils n'ont pas vraiment besoin de voiture au quotidien, il faut qu'ils puissent en trouver une facilement, dans l'espace public », explique Bertrand Affilé. Le vice-président de Nantes Métropole en charge des déplacements observe aussi que « les moins de 30 ans éprouvent moins le besoin de posséder de voiture ».

3

## COMMENT ?

Pour bénéficier des services Citiz ou marguerite, le conducteur doit s'inscrire via Internet ou dans l'agence de la société. Il obtient alors un badge ou une carte ainsi que des codes d'accès. Lorsqu'il a besoin de se déplacer, le conducteur choisit son véhicule en ligne, une appli smartphone ou par téléphone. La prise peut se faire 24h/24 et 7j/7 grâce au badge. Un état des lieux est demandé au départ et à l'arrivée, lorsque le conducteur redépose le véhicule dans la station d'origine. Chez Marguerite, il peut s'effectuer via l'appli smartphone, chez Citiz, celui-ci se fait grâce un petit ordinateur de bord, qui permet aussi de contacter une assistance et de faire le plein de carburant. Chez les deux opérateurs, le paiement est calculé en fin de course en fonction de l'usage réel.

### PRATIQUE

Retrouvez la carte des stations d'autopartage et les liens pour s'abonner sur [metropole.nantes.fr/autopartage](http://metropole.nantes.fr/autopartage)

4

## OÙ ?

Plus de 60 stations d'autopartage sont désormais disponibles sur l'espace public et dans certains parkings nantais, pour un total de 66 voitures marguerite et 22 voitures Citiz. L'offre se concentre essentiellement en cœur d'agglomération. De nouveaux quartiers nantais ont désormais accès à l'autopartage avec marguerite : à l'ouest de la ville avec des stations à Saint-Mihiel et Mellinet, à l'est avec des stations à Tortière, Souillarderie et Vieux-Doulon, au nord avec une station à Recteur-Schmitt. Citiz s'est implantée

en centre-ville et sur l'île de Nantes. « Avec notre partenaire Titi Floris, nous proposons aussi 18 véhicules en autopartage, qui répondent à des besoins spécifiques : minibus, véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, micro-location longue durée... » explique Marc Paresys, responsable

développement chez Citiz. Son homologue chez marguerite, Otman Manni, met en avant le verdissement de la flotte, « avec le remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules hybrides à plus faible émission ». •

Pierre-Yves Lange

PAROLE  
D'ÉLU

« L'autopartage contribue aux objectifs du Plan de déplacements urbains de Nantes Métropole, qui vise un usage plus raisonné et collectif de la voiture. Globalement, c'est moins de voitures sur la route ou stationnées, des voitures mieux remplies. L'espace de voirie libéré peut ensuite servir à d'autres usages : piétons, terrasses... C'est pour développer l'offre sur le territoire que nous avons acté en 2020 une démarche de labellisation - avec de nouveaux critères plus exigeants en matière environnementale - et lancé un appel auprès des opérateurs. marguerite et Citiz y ont répondu, et d'autres pourraient être accueillis à l'avenir. »



**Bertrand Affilé,**  
vice-président aux  
déplacements



## Autopartage et enjeux écologiques

En décembre 2020, les élus de Nantes Métropole ont acté le nouveau « label autopartage » imposant des critères plus écologiques aux opérateurs souhaitant proposer ce service sur le territoire. Les véhicules déployés doivent notamment respecter un seuil d'émission

en CO<sub>2</sub> inférieur à 110 g/km, et le nombre de véhicules diesel être limité à 10 % de la flotte. L'opérateur souhaitant être labellisé doit aussi s'engager à proposer des mesures lors des pics de pollution et un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental.